

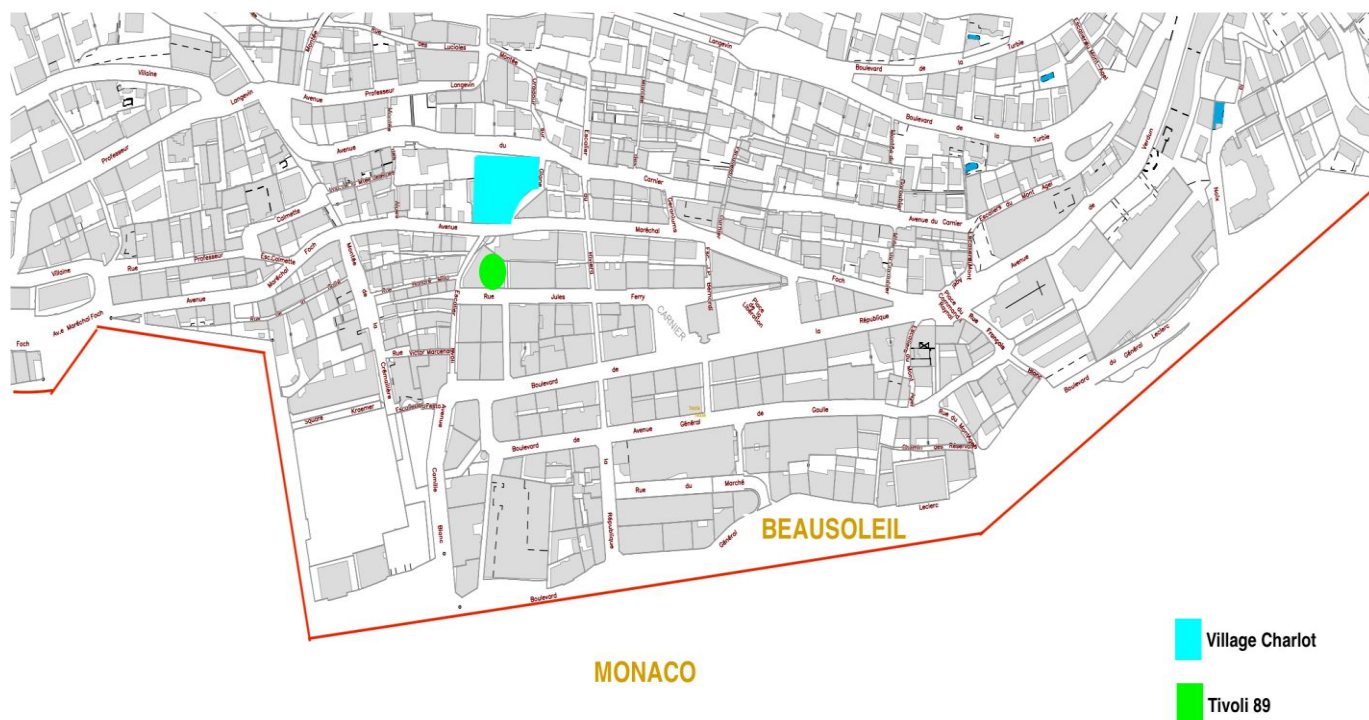


TIVOLI 89

APPEL A PROJET RESIDENCE CREATION

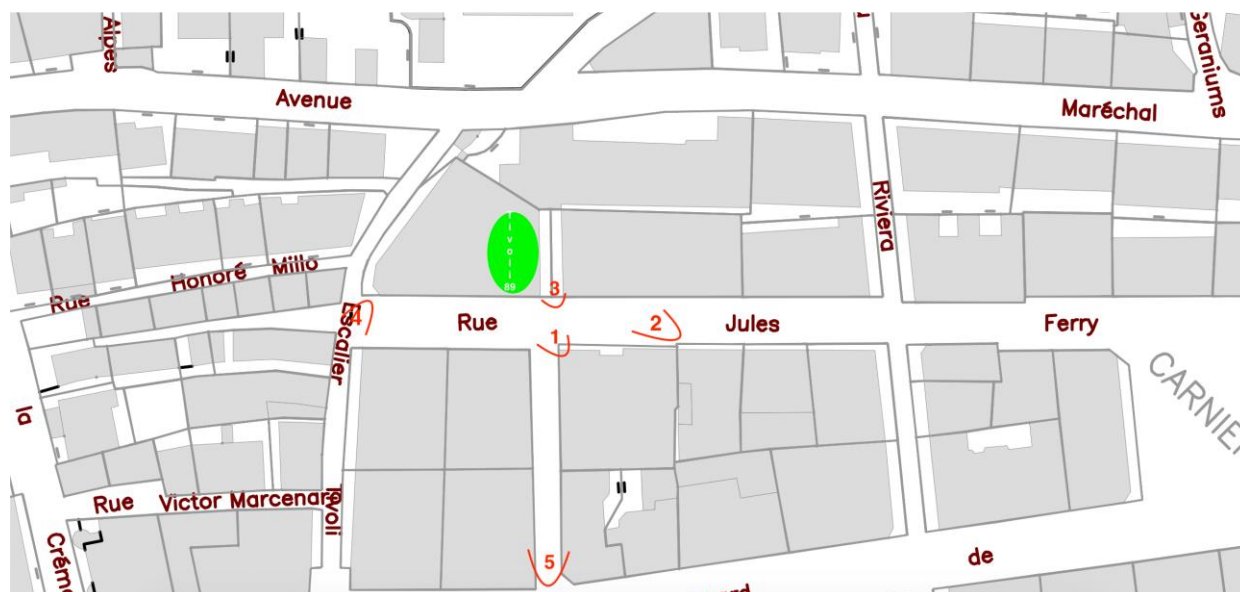
I

PLAN DE BEAUSOLEIL AVEC EMPLACEMENT DE L'ATELIER



II

VUES DU LOCAL DEPUIS LES VOIES D'ACCÈS



PLAN DE L'ATELIER
III



Maître d'Ouvrage			
Mairie de Beausoleil 27, boulevard de la République 06240 BEAUSOLEIL			
Projet			
Tivoli 89 3, rue Jules Ferry - 06240 BEAUSOLEIL			
Maître d'Œuvre			
Babel Architecture et Urbanisme Space Grand Avenue 143, boulevard René Cassin Cannes Mougelle - 06100 CANNES Tél: 06 84 02 83 25			
PLAN RDC PROJET			
Planche	Plan		Site
06-10-22	APD		20.07.22
Bureau d'Etude			
no	date	Rédacteur	

IV**Appel à projets – Résidence création – Tivoli 89****A PROPOS DE BEAUSOLEIL**

Beausoleil est une ville de 15 000 habitants de la Riviera française surplombant la principauté de Monaco.

Si l'éducation artistique de tous les publics est au cœur de sa politique culturelle, la ville souhaite surtout favoriser tous types d'échanges, encourager les rencontres entre les créateurs, leurs œuvres et la population, dans un souci constant de dynamiser la vie de la cité, d'y faire se développer de nouvelles activités.

A PROPOS DE TIVOLI 89

Ancien hangar de 210m², Tivoli 89 est un espace lumineux de plain-pied, situé au cœur de la ville et à une volée de marches de Monaco via l'escalier Tivoli.

Il deviendra atelier d'artistes en septembre 2023.

La ville a pour objectif de soutenir les artistes plasticiens dans leur travail de création. Elle veut faire de cet endroit la composante d'un nouveau foyer artistique rayonnant sur son territoire et attirant également les habitants des communes limitrophes et de la Principauté de Monaco, les invitant à découvrir des processus de création.

L'atelier Tivoli 89 permettra aux artistes occupant les lieux de découvrir la ville de Beausoleil, sa géographie et ses particularités culturelles. Les artistes inscriront leur parcours artistique et sa promotion dans un cadre urbain convivial et chaleureux grâce à un atelier ouvert, une vitrine accessible de tous.

L'atelier Tivoli 89 se veut un moment d'immersion, d'inspiration, de réflexion, de dialogue avec sa pratique pour conduire un projet de recherche et/ou de création.

L'atelier est proche de la Mairie de Beausoleil et du Centre Culturel Prince Héréditaire Jacques de Monaco, permettant un véritable dialogue avec le territoire. En outre du cadre de résidence lui-même, l'artiste aura la possibilité d'imaginer une œuvre en lien avec l'Histoire, avec les populations, les pratiques créatives et traditions locales.

Un espace d'exposition est mis à disposition de(s) l'artiste(s) au sein de l'atelier, mais des conversations pourront être initiées avec la ville pour imaginer une œuvre sur l'espace public.

Des actions de médiation sont enfin organisées auprès de publics ciblés, en particulier du jeune public, afin de valoriser le travail créatif et de sensibiliser les plus jeunes à la pratique artistique. Ces actions (qui peuvent prendre la forme d'ateliers ou de visites d'ateliers, tables rondes) sont définies conjointement entre le(s) artiste(s) et la ville en fonction de l'expérience, de la pratique, de la nature du projet et du public concerné.

MISE À DISPOSITION DE L'ATELIER

La Ville de Beausoleil souhaite, par le biais d'un appel à projet, mettre l'atelier Tivoli 89 à disposition d'un artiste ou d'un collectif d'artistes afin d'accompagner leur parcours et de le lier à l'histoire de la ville.

La mise à disposition sera contractualisée par une convention d'occupation précisant les engagements mutuels de l'artiste et de la ville de Beausoleil.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'appel à projets concerné s'adresse à deux typologies de résidence dont les conditions particulières sont développées en annexe :

- pour un artiste seul (Annexe I)
- pour un collectif d'artistes (Annexe II)

CALENDRIER :

- Date de lancement de l'appel à projet : 5 juin 2023
- Date de limite de dépôt des dossiers de candidatures : 15 août 2023
- Sélection du jury : du 1er au 15 septembre 2023
- Annonce du ou des lauréats par mail : 16 septembre 2023
- Début de la résidence : 16 octobre 2023
- Durée de la résidence : 4 mois
- Restitution de la résidence : 16 février 2024

CANDIDATURE :

L'appel à projet s'adresse à des artistes seuls ou en collectifs travaillant dans le champ des arts visuels, sans condition de genre, de nationalité ou d'âge.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES COMPRENDRONT :

- Un CV ;
- Une courte note d'intention (1 page) exposant les motivations pour la résidence et les directions de recherche que l'artiste ou les artistes souhaite(nt) explorer pendant le temps de la résidence ;
- Un portfolio/dossier artistique (10 pages maximum) à jour comprenant une présentation de la démarche artistique et présentant un ensemble d'œuvres récentes représentatives de la démarche de l'artiste ou du collectif.
- Les coordonnées de l'artiste ou du collectif (adresse postale, courriel, numéro de téléphone).
- Le dossier devra être adressé au cabinet du Maire par mail uniquement sur cabinetdumaire@villedebeausoleil.fr en précisant dans l'objet du mail : « CANDIDATURE ATELIER TIVOLI 89 » .

- Un planning prévisionnel de la résidence avec les principales étapes de création, de rencontres, d'animations et d'exposition(s).
- Le dossier de candidature joint au mail ne doit pas dépasser 20 Mo – lien WeTransfer accepté - et doit être envoyé dans un seul fichier au format PDF, nommé TIVOLI89_NOM_Prénom_2023
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le cabinet du Maire par courriel.

JURY

Un jury composé d'acteurs culturels désignera l'artiste ou le collectif d'artistes retenu :

- M. Gérard SPINELLI, Maire de Beausoleil
ou sa représentante Mme Maÿlis SALIVAS, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, à l'Education et à la Jeunesse
- Mme Anastasia ANDRIEU, Directrice générale du fonds de dotation Verrecchia
- Mme Hélène AUDIFFREN, Conseillère arts visuels à la DRAC-PACA
- M. Marc BARANI, Architecte et membre de l'Académie des Beaux-Arts
- M. Björn DAHLSTRÖM, Directeur du Nouveau Musée National de Monaco
- Mme Hélène GUENIN, Directrice MAMAC de Nice
- M. Sylvain LIZON, Directeur de la Villa Arson à Nice
- M. Cédric TEISSEIRE, Directeur artistique de la Station 109 à Nice

La sélection des candidat.e.s sera effectuée en fonction de la qualité de son travail et de ses références et de la singularité de sa démarche. La résidence est ouverte à tous les champs de la création contemporaine autour de l'art et de la matière : architecture, paysage, peinture, sculpture, dessin, gravure, photographie, vidéo, cinéma, arts numériques, spectacle vivant, littérature... Les candidat.e.s devront témoigner d'une pratique artistique ou d'une activité professionnelle.

Une attention particulière sera portée sur le lien au territoire.

ANNEXE I : CONDITIONS POUR UN(E) ARTISTE SEUL(E)

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE DE BEAUSOLEIL

- **Moyens logistiques :**
- L'atelier Tivoli 89, dont les plans sont détaillés dans ce document (partie III)
- Un espace d'exposition
- Du matériel standard composé de tréteaux, tables et chaises, d'une grande vasque, d'une salle d'eau, de rangements et d'un espace cuisine
- Un appartement deux pièces à proximité de l'atelier
- **Moyens techniques :**
- L'atelier dispose d'un accès à internet
- **Moyens humains :**
- L'artiste sera accompagné par les services de la Mairie
- **Moyens de production :**
- Une bourse de résidence à hauteur de 2 000 € net par mois
- Une enveloppe de 500€ net pour du matériel de production spécifique à sa pratique artistique. Le matériel acquis restera la propriété de l'atelier de résidence.
- **Moyens de communication :**
- La Mairie s'engage à communiquer via ses plateformes, réseaux sociaux, médias locaux afin de participer au rayonnement du travail de résidence
- La Mairie s'engage également à faciliter l'organisation d'événements publics et la publication de supports de présentation assurant la visibilité du travail de création du collectif œuvrant au sein de l'atelier Tivoli 89
- Le comité de sélection regroupe des institutions culturelles privées et publiques qui seront d'excellents relais

L'ARTISTE S'ENGAGE NOTAMMENT A :

- Animer l'atelier Tivoli 89 en favorisant les échanges avec le public en ouvrant l'atelier une demi-journée minimum par semaine ;
- Participer à des rencontres/discussions/présentations dans le cadre de la Micro-Folie de Beausoleil ;
- Proposer une restitution en fin de résidence.

ANNEXE 2 : CONDITIONS POUR UN COLLECTIF OU UN GROUPEMENT D'ARTISTES

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE DE BEAUSOLEIL

- **Moyens logistiques :**
- L'atelier Tivoli 89, dont les plans sont détaillés dans ce document (Partie III)
- Un espace d'exposition
- Du matériel standard composé de tréteaux, tables et chaises, d'une grande vasque, d'une salle d'eau, de rangements et d'un espace cuisine
- Des facilités d'hébergement
- **Moyens techniques :**
- L'atelier dispose d'un accès à internet
- **Moyens humains :**
- L'artiste sera accompagné par les services de la Mairie
- **Moyens de production :**
- Une bourse de résidence à hauteur de 2000,00 € net par mois octroyée à l'entité représentant l'ensemble du collectif
- Une enveloppe de 500€ net pour du matériel de production spécifique à sa pratique artistique. Le matériel acquis restera la propriété de l'atelier de résidence.
- **Moyens de communication :**
- La Mairie s'engage à communiquer via ses plateformes, réseaux sociaux, médias locaux afin de participer au rayonnement du travail de résidence
- La Mairie s'engage également à faciliter l'organisation d'événements publics et la publication de supports de présentation assurant la visibilité du travail de création du collectif œuvrant au sein de l'atelier Tivoli 89
- Le comité de sélection regroupe des institutions culturelles privées et publiques qui seront d'excellents relais

LE COLLECTIF S'ENGAGE NOTAMMENT A :

- Animer l'atelier Tivoli 89 en favorisant les échanges avec le public en ouvrant l'atelier une demi-journée minimum par semaine ;
- Participer à des rencontres/discussions/présentations dans le cadre de la Micro-Folie de Beausoleil ;
- Proposer une restitution en fin de résidence.

ANNEXE 1 : CONDITIONS POUR UN(E) ARTISTE SEUL(E)

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE DE BEAUSOLEIL

- **Moyens logistiques :**
- L'atelier Tivoli 89, dont les plans sont détaillés dans ce document (partie III)
- Un espace d'exposition
- Du matériel standard composé de tréteaux, tables et chaises, d'une grande vasque, d'une salle d'eau, de rangements et d'un espace cuisine
- Un appartement deux pièces à proximité de l'atelier
- **Moyens techniques :**
- L'atelier dispose d'un accès à internet
- **Moyens humains :**
- L'artiste sera accompagné par les services de la Mairie
- **Moyens de production :**
- Une bourse de résidence à hauteur de 2 000 € net par mois
- Une enveloppe de 500€ net pour du matériel de production spécifique à sa pratique artistique. Le matériel acquis restera la propriété de l'atelier de résidence.
- **Moyens de communication :**
- La Mairie s'engage à communiquer via ses plateformes, réseaux sociaux, médias locaux afin de participer au rayonnement du travail de résidence
- La Mairie s'engage également à faciliter l'organisation d'événements publics et la publication de supports de présentation assurant la visibilité du travail de création du collectif œuvrant au sein de l'atelier Tivoli 89
- Le comité de sélection regroupe des institutions culturelles privées et publiques qui seront d'excellents relais

L'ARTISTE S'ENGAGE NOTAMMENT A :

- Animer l'atelier Tivoli 89 en favorisant les échanges avec le public en ouvrant l'atelier une demi-journée minimum par semaine ;
- Participer à des rencontres/discussions/présentations dans le cadre de la Micro-Folie de Beausoleil ;
- Proposer une restitution en fin de résidence.

ANNEXE 2 : CONDITIONS POUR UN COLLECTIF OU UN GROUPEMENT D'ARTISTES

MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE DE BEAUSOLEIL

- **Moyens logistiques :**
- L'atelier Tivoli 89, dont les plans sont détaillés dans ce document (Partie III)
- Un espace d'exposition
- Du matériel standard composé de tréteaux, tables et chaises, d'une grande vasque, d'une salle d'eau, de rangements et d'un espace cuisine
- Des facilités d'hébergement
- **Moyens techniques :**
- L'atelier dispose d'un accès à internet
- **Moyens humains :**
- L'artiste sera accompagné par les services de la Mairie
- **Moyens de production :**
- Une bourse de résidence à hauteur de 2000,00 € net par mois octroyée à l'entité représentant l'ensemble du collectif
- Une enveloppe de 500€ net pour du matériel de production spécifique à sa pratique artistique. Le matériel acquis restera la propriété de l'atelier de résidence.
- **Moyens de communication :**
- La Mairie s'engage à communiquer via ses plateformes, réseaux sociaux, médias locaux afin de participer au rayonnement du travail de résidence
- La Mairie s'engage également à faciliter l'organisation d'événements publics et la publication de supports de présentation assurant la visibilité du travail de création du collectif œuvrant au sein de l'atelier Tivoli 89
- Le comité de sélection regroupe des institutions culturelles privées et publiques qui seront d'excellents relais

LE COLLECTIF S'ENGAGE NOTAMMENT A :

- Animer l'atelier Tivoli 89 en favorisant les échanges avec le public en ouvrant l'atelier une demi-journée minimum par semaine ;
- Participer à des rencontres/discussions/présentations dans le cadre de la Micro-Folie de Beausoleil ;
- Proposer une restitution en fin de résidence.